

La « Boucle documentaire »

Réseau de 18 organisations d'auteurs-réalisateurs, structurées au niveau national et régional.

AARSE (Association des Auteurs Réalisateurs du Sud-Est – Provence-Alpes-Côte d'Azur)

ACID (Association du Cinéma Indépendant pour sa Diffusion)

ADDOC (Association des cinéastes documentaristes)

ALRT (Association Ligérienne des Réalisateurs et Techniciens – Pays de la Loire)

ARBRE (Auteurs Réalisateurs en Bretagne)

APARR (Association des Professionnels Audiovisuel Rhin-Rhône – Bourgogne-Franche-Comté)

ARNO (Auteurs Réalisateurs Normands)

BAAR (Bureau des auteurs et réalisateurs du Centre)

Cinéastes de la Réunion (Association des auteurs-réalisateurs et scénaristes de La Réunion)

La plateforme (Pôle cinéma audiovisuel des Pays de la Loire)

Le Plateau (Association des cinéastes, auteurs et réalisateurs de l'image et du son en Auvergne)

Les Petites Caméras (Association de Cinéastes en Bourgogne-Franche-Comté)

NAAIS (Auteurs de l'Image et du Son en Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes)

REAL (Association des Réalisateurs, Expérimentateurs et Auteurs en Occitanie)

SAFIRE (Société des Auteurs de Films Indépendants en Région Est)

SAFIR Hauts-de-France (Société des Auteurs de Films Indépendants en Région – Hauts-de-France)

SFR-CGT (Syndicat Français des Réalisateurs)

SRF (Société des Réalisateurs de Films)

COMMUNIQUÉ – 06/05/2019

Appel au renforcement des aides aux auteurs dans les territoires

La Boucle documentaire est née en 2015 du rassemblement des associations nationales et régionales d'auteur·trice·s-réalisateur·trice·s. Dès son origine, elle a eu à cœur de défendre l'articulation des politiques publiques nationales et territoriales dans le champ de la création cinématographique et audiovisuelle.

L'écriture et le développement sont essentiels au renouvellement de la création, à l'origine du rayonnement de notre culture. Nous nous joignons aux vœux de Franck Riester, Ministre de la Culture, et de Frédérique Bredin, Présidence du CNC, de placer l'écriture et les auteurs au cœur du processus créatif. L'étude publiée par le CNC et la SACD et la concertation annoncée cette année marquent à ce titre une étape importante, à laquelle nous souhaitons être étroitement associés.

A la suite des échanges menés avec la Direction de la création, des territoires et des publics du CNC lors du Forum public sur la territorialité des aides du Festival Cinéma du Réel de mars 2019, nos associations ont souhaité attirer votre attention sur le rôle des territoires en la matière.

En effet, cette réflexion doit plus que jamais intégrer le cadre régional et local. Les collectivités territoriales sont devenues des acteurs incontournables des politiques du cinéma et de l'audiovisuel et de la structuration de notre secteur.

En hausse constante depuis 2014, les sommes qu'elles y investissent ont atteint un niveau inédit¹. En cohérence avec cette évolution, la quasi-totalité des régions métropolitaines consacrent des financements à l'écriture et au développement.

Trois ans après la réforme territoriale, et à la veille du renouvellement des conventions

¹ 79,76 millions d'euros ont été investis en 2018. Source : Données « Panorama » Ciclic. Se reporter aux annexes jointes à ce courrier.

triennales liant Etat, CNC et collectivités, nous souhaitons interpeler l'ensemble des acteurs engagés dans le soutien aux auteur·trice·s et à l'écriture dans les territoires.

L'écriture et le développement doivent pouvoir se déployer pleinement sur l'ensemble des territoires

De grandes disparités interrégionales persistent en la matière*. Certaines régions ont réduit leurs engagements ces dernières années ; départements et métropoles sont encore peu engagés.

Des politiques territoriales ambitieuses ne sauraient maintenir de tels déséquilibres en matière de création ; la singularité des œuvres, la diversité des formes, la vitalité de la production en souffriraient indéniablement.

La part des aides à l'écriture et au développement dans les fonds de soutien doit être harmonisée et proportionnée. Elle ne saurait être inférieure à 10%, comme c'est le cas dans certaines régions. Tous les territoires doivent pouvoir soutenir ce maillon de la chaîne et pour tous les genres : documentaire, fiction et d'animation. C'est là un enjeu de décentralisation de premier plan.

Pour soutenir cette politique, les contrats d'objectifs et de moyens (COM) entre diffuseurs, collectivités et CNC doivent également intégrer des conventions d'écriture.

L'écriture et le développement commencent par le soutien aux auteurs

Un autre déséquilibre préoccupant entre territoires concerne la part du soutien spécifique aux auteurs dans l'ensemble des aides au développement. Son existence est strictement nécessaire, partout où une politique active de création existe. Il est regrettable que certaines régions n'aident pas les auteur·trice·s.

En particulier, les aides financières à l'écriture et les dispositifs d'accompagnement et de résidences doivent être conçus dans un esprit de complémentarité. Si nous saluons la mise en place de bureaux des auteurs et de mécanismes d'accompagnement et de professionnalisation, cet effort perd son bienfondé lorsque les aides directes à l'écriture se voient réduites au bénéfice d'autres dispositifs, sans dotation financière pour les auteur·trice·s.

Chaque territoire doit pouvoir articuler ces différents types de soutien aux auteur·trice·s. Chaque territoire doit être en capacité d'accueillir durablement un vivier de créateurs, émergents ou confirmés.

Une politique territoriale de l'écriture doit enfin permettre, dans les régions où le tissu professionnel est mobilisé en ce sens, que les auteur·trice·s souhaitant solliciter une aide à l'écriture puissent être soutenus par les collectivités, qu'ils soient accompagnés ou non d'un·e producteur·trice au moment du dépôt.

Il appartient à tous les territoires de se doter du formidable levier que constitue un soutien à l'écriture et au développement proportionné, diversifié et soucieux des auteur·trice·s – de leurs conditions de travail et du déploiement de leurs talents.

Il en va de la pérennité de la politique du cinéma et de l'audiovisuel, du développement culturel du territoire et du dynamisme de long terme du secteur, partout en France.

La concertation avec les auteurs doit être une préoccupation majeure des acteurs publics. Les conventions triennales la prévoient ; nous l'espérons essentielle en 2019, année de défis pour l'écriture.

Les associations de la Boucle documentaire seront mobilisées en ce sens.

L'ensemble des organisations d'auteurs-réalisateurs sus-mentionnées

Annexe 1 – Evolution des aides, toutes collectivités territoriales (2014-2018)⁽¹⁾

	2014	2018
Ensemble cinéma et audiovisuel (budget alloué)	57 906 571 €	79 766 141 €
dont Aides à l'écriture et au développement (part dans l'ensemble)	3 887 320 € (6,7%)	6 442 871 € (8,1%)
dont Aides à l'écriture (part dans l'ensemble)	N/A	2 595 250 € (3,3%)
dont Aides à l'écriture versées aux auteurs (part dans l'ensemble)	606 000 € =170 aides attribuées (1,0%)	1 142 000 € =192 aides attribuées (1,4%)

Données : Panorama Ciclic des interventions territoriales / CNC

(1) En 2018, ces données portent sur les 34 collectivités : 17 régions, 12 répartements, 1 euro-métropole (Strasbourg), 1 métropole (Aix-Marseille-Provence / Conseil de territoire Istres-Ouest Provence), 2 villes et la structure privée Auvergne-Rhône-Alpes.

Annexe 2 – Aides à l’écriture et au développement en 2018 par région⁽²⁾

Région	Ensemble cinéma et audiovisuel (budget alloué)	Ecriture et développement		Ecriture	
			<i>part dans l'ensemble</i>		<i>part dans l'ensemble</i>
Auvergne-Rhône-Alpes	2 944 000 €	580 200 €	19,7%	284 000 €	9,6%
Bourgogne-Franche Comté	1 258 000 €	91 000 €	7,2%	48 500 €	3,9%
Bretagne	3 060 500 € (avec le COM : 3 478 168 €)	357 000 €	11,7 %	111 000 €	3,6%
Centre-Val de Loire	1 912 000 € (avec le COM : 2 182 066 €)	765 200 €	40,0%	173 200 €	9,1%
Corse	2 945 301 € (avec le COM : 3 028 301 €)	262 000 €	8,9%	65 000 €	2,2%
Grand Est	5 267 250 € (avec le COM : 5 485 430 €)	358 000 €	6,8%	98 000 €	1,9%
Guadeloupe	1 725 000 €	132 000 €	7,7%	13 000 €	0,8%
Guyane	380 000 €	25 000 €	6,6%	7 950 €	2,1%
Haut-de-France	7 282 583 € (avec le COM : 7 731 583 €)	760 500 €	10,4%	300 000 €	4,1%
Ile-de-France	18 741 500 €	448 000 €	2,4%	448 000 €	2,4%
Normandie	2 016 500 €	187 000 €	9,3%	145 000 €	7,2%
Nouvelle-Aquitaine	7 612 000 € (avec le COM : 7 884 600 €)	884 500 €	11,6%	595 100 €	7,8%
Occitanie	4 338 500 €	369 000 €	8,5%	67 000 €	1,5%
Pays de la Loire	1 734 500 €	164 500 €	9,5%	0 €	0,0%
PACA	5 314 500 €	559 500 €	10,5%	112 500 €	2,1%
Réunion	3 076 493 €	184 471 €	6,0%	75 000 €	2,4%
Ensemble	69 608 627 €	6 127 871 €	8,8%	2 543 250 €	3,7%

Données : Panorama Ciclic des interventions territoriales / CNC

(2) Aides publiques uniquement. La Martinique n’a pas communiqué sa liste des projets soutenus en 2018.